

# **Égalité, inclusion et la santé des Canadiens**

## **Soumission à la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada**

**le 15 novembre 2001**



Soumission par le Conseil canadien de développement social  
309, rue Cooper – 5<sup>e</sup> étage  
Ottawa, ON K2P 0G5  
Courriel : [council@ccsd.ca](mailto:council@ccsd.ca)  
Internet : [www.ccsd.ca](http://www.ccsd.ca)

## Résumé

La modernisation du régime public des soins de santé ayant pour but de répondre aux défis du 21<sup>e</sup> siècle doit aller de pair avec les efforts de réduire la pauvreté et l'inégalité du revenu au Canada. Le CCDS propose les recommandations suivantes afin «d'assurer la viabilité à long terme d'un système de soins de santé universellement accessible et financé publiquement, offrant des services de qualité aux Canadiens et réalisant un équilibre convenable entre les investissements visant la prévention des maladies et le maintien de la santé d'une part et ceux visant les soins et le traitement des maladies d'autre part». ([www.healthcarecommission.ca](http://www.healthcarecommission.ca))

### 1. Préserver et protéger le régime d'assurance-maladie

Nous pensons que la santé est un droit fondamental de chaque citoyen. Pour que tous les Canadiens aient accès aux soins de santé, il faut une gestion publique des soins de santé, un régime public d'assurance-santé et une prestation de services sans but lucratif. Cela ne veut pas dire que le changement n'est pas nécessaire; face aux nouvelles réalités – fiscales, démographiques et technologiques – le changement est crucial pour assurer l'intégrité du système public. Dans ce but, nous endossons, avec de nombreux autres organismes, le besoin de préserver et de protéger l'assurance-maladie en :

- Adoptant une vision renouvelée des soins de santé, basée sur les principes de la Loi canadienne sur la santé.
- Assurant la continuation intégrée des services et soutiens communautaires et en établissements.
- Consolidant le développement et la prestation des soins de santé publics, y compris des règlements pour la protection de l'environnement.
- Prenant des mesures sur la réforme des soins essentiels.
- Soutenant l'infrastructure nécessaire des soins de santé.
- Facilitant la participation publique à la planification, la prestation, le contrôle et l'évaluation du système des soins de santé.
- Fournissant un financement stable.
- Protégeant notre régime de santé dans les accords commerciaux internationaux.

### 2. Création d'une société plus équitable et plus inclusive

En restreignant la réforme uniquement au système officiel des soins de santé, cependant, on n'arrivera pas forcément à améliorer la santé chez tous les Canadiens. Nous croyons qu'il y est essentiel de placer le débat sur la réforme des soins de santé dans le plus grand contexte socioéconomique. Il y a des indications croissantes à l'échelle internationale – y compris nos propres travaux au CCDS – qui soulignent l'importance de principaux déterminants sociaux et économiques de la santé; plus précisément, l'inégalité du revenu a une haute corrélation avec de mauvaises conditions de santé. La réduction de l'inégalité du revenu doit être un élément central de tout plan visant à améliorer la santé des Canadiens, surtout chez les plus vulnérables à la pauvreté et aux chances de vie réduites.

Le CCDS recommande de prendre des mesures sur trois fronts interreliés.

### **Diminuer l'écart des conditions d'emploi**

- Augmentation du salaire minimum.
- Prorata des avantages sociaux pour les travailleurs à temps partiel.
- Reconfiguration du temps de travail par des limites aux heures supplémentaires, le partage de postes et de meilleures provisions de congés.
- Amélioration de la législation de l'emploi et de l'équité salariale.
- Facilitation des conventions collectives, notamment dans le secteur privé.
- Amélioration des conditions d'emploi pour les travailleurs temporaires ou à contrat.
- Amélioration des règlements sur la sécurité et la protection de la santé.

### **Diminuer l'écart de revenu**

- Augmentation des revenus et des services de l'assistance sociale en augmentant les transferts fédéraux aux provinces, en combinaison avec une certaine collaboration dans le développement de normes nationales.
- Établissement d'un programme fédéral, qui pourrait être modelé sur la PFCE, afin de fournir des suppléments du revenu directement aux ménages de travailleurs pauvres et à revenu modique.
- Augmentation des crédits fédéraux d'impôt actuels (les crédits de la PFCE et de la TPS), et création d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes handicapées.
- Expansion de la couverture du régime d'assurance-emploi en réexaminant les critères restrictifs d'admissibilité qui ont sapé drastiquement la couverture du régime.
- Mise en considération d'un crédit d'impôt sur le revenu gagné en tant que supplément du revenu des Canadiens vivant seuls qui ont un emploi mais qui tombent quand même sous le seuil de pauvreté.

### **Diminuer l'écart des biens communs**

La troisième stratégie que nous aimerions souligner est le besoin crucial d'amélioration des soutiens et des services publics, surtout à l'égard des groupes vulnérables à une mauvaise santé et des conditions de vie néfastes. La disponibilité des services influence la vie des Canadiens de bien des façons et tous ces services servent à améliorer et à protéger notre qualité de vie et notre bien-être collectifs. La prestation de services publics au moyen de partenariats avec le secteur bénévole représente aussi une meilleure façon de fournir des services à la personne et d'assurer la transparence publique. Il est vital de consolider le réseau public des services et soutiens à but non lucratifs – diminuer l'écart des biens communs – pour assurer le bien-être des Canadiens.